



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 02 juillet 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**  
**Nombre de procuration : 04**

**Extrait n°BC-07-2024-170**

**Objet : Autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, relatifs à :**

- L'avis du Bureau Communautaire sur le conventionnement et le plan de financement pour le parc éco-développement Petit Jean Roget au Robert ;
- La demande d'annulation de la délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2024-040 attribuant une subvention à l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité pour l'opération « Programme d'actions 2024-2025 » et l'attribution de la subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de délibérer sur les dossiers suivants :

- Conventionnement et plan de financement pour le parc éco-développement Petit Jean-Roget au Robert,
- Annulation de la délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2024-040 attribuant une subvention à l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité pour l'opération « Programme d'actions 2024-2025 » et attribution de la subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'autoriser** le Président à ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Conventionnement et plan de financement pour le parc éco-développement Petit Jean-Roget au Robert,
- Annulation de la délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2024-040 attribuant une subvention à l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité pour l'opération « Programme d'actions 2024-2025 » et attribution de la subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 juillet 2024



Le Président

Puno Nestor AZÉROT